



OFFICE DES PERSONNES  
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer  
nos forces

#### MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Des annonces prometteuses  
pour les personnes  
handicapées

#### ACTUALITÉS

Faits saillants du budget  
2018-2019 du  
gouvernement du Québec

Revenu de base : l'Office  
exprime un appui fort au  
projet de loi 173

Lancement du Plan d'action  
interministériel 2017-2021  
de la Politique  
gouvernementale de  
prévention en santé

#### NOUVELLES DE L'OFFICE

Travaux de l'Office  
concernant la simplification  
de l'accès aux programmes

Dévoilement des finalistes  
pour la sixième édition du  
Prix À part entière

#### MIEUX COMPRENDRE

Revenu de base : un geste  
nécessaire qui permettra  
d'améliorer la situation  
financière des personnes  
handicapées

#### EN RAPPEL

Commandez dès maintenant  
votre matériel gratuit pour la  
Semaine québécoise des  
personnes handicapées  
2018!

Québec

# EXPRESS-0

Cyberbulletin officiel de l'Office des personnes handicapées du Québec  
*Express-0* – Volume 12, numéro 1 – Printemps 2018

## MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

### Des annonces prometteuses pour les personnes handicapées

Cette édition d'Express-0, comme vous le constaterez, fait une large place à certaines annonces récentes du gouvernement, en faveur de la participation sociale des personnes handicapées. À cet égard, je ne peux passer sous silence la portée inestimable du projet de loi 173, qui constitue une avancée majeure pour les personnes handicapées et leur famille. Comme je l'expliquais en commission parlementaire à ce sujet le 10 avril dernier, et comme présenté dans l'article en faisant état, l'instauration d'un revenu de base pour certaines personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi est l'une des mesures gouvernementales les plus porteuses et ambitieuses des dernières années en matière de soutien au revenu. L'Office croit fermement que l'adoption de ce projet de loi est un incontournable, afin d'agir directement et concrètement contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille. Une lettre ouverte aux médias, dont vous trouverez copie dans cette édition, a été produite pour exposer cette conviction. Pour vous permettre d'avoir un aperçu des impacts bénéfiques de la mise en place d'un revenu de base pour les personnes handicapées, je vous invite également à lire l'article « Mieux comprendre » qui en explique les principaux éléments. Le dernier budget du Québec, annoncé récemment, prévoit également des mesures intéressantes pour les personnes handicapées et leur famille. Parmi celles-ci, notons que des sommes additionnelles seront consacrées dans les prochaines années afin d'offrir des services socioprofessionnels et prévoir de nouvelles ressources professionnelles pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme ou ayant une déficience physique. Prenez connaissance des autres mesures prévues au dernier budget du Québec, ainsi que celles issues du plus récent budget fédéral, dans l'article les présentant.



Madame Anne Hébert

Simplifier l'accès aux différentes mesures existantes est un enjeu. Lors de l'annonce du budget du Québec, le gouvernement a indiqué qu'il poursuivra sa démarche concernant la révision et l'amélioration continue des programmes dans l'administration publique. Ainsi, pour l'exercice financier 2018-2019, le Secrétariat du Conseil du trésor a retenu douze projets d'innovation et d'optimisation dont l'objectif est d'améliorer l'accès des programmes et des services offerts à la population. L'un de ces projets est porté par l'Office. Il vise à simplifier les démarches d'accès aux programmes, mesures et services gouvernementaux destinés aux personnes handicapées et à leur famille, notamment en ce qui a trait à l'évaluation personnalisée des besoins. Nous sommes fiers que notre projet ait été retenu. Nous vous en présentons les grandes lignes ainsi que les retombées escomptées pour les personnes handicapées et leur famille dans trois courts articles.

En plus des mesures directes, d'autres initiatives peuvent aussi soutenir la participation sociale des personnes handicapées en éliminant certains obstacles vécus par ces dernières. C'est le cas du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé. Plusieurs actions retenues visent à agir sur les facteurs identifiés comme étant des déterminants pour l'état de santé et la qualité de vie de la population. Certaines concernent notamment les personnes handicapées. Prenez connaissance des collaborations de l'Office à ce plan d'action dans l'article qui suit à ce sujet.

Je vous invite aussi à découvrir les finalistes des différentes catégories des Prix À part entière.

Tous ces finalistes illustrent des exemples de gestes porteurs qui peuvent être faits afin de favoriser la participation sociale des personnes handicapées. À la veille de la prochaine édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées, ces finalistes nous invitent au dépassement, à la réflexion et à l'action. Pourquoi ne pas amorcer les activités de cette semaine en commandant le matériel de sensibilisation et en visitant l'espace de notre site Web dédié à cet événement. Du nouveau cette année, une nouvelle affiche promotionnelle mettant en scène une personne ayant un trouble grave de la parole. Un article à la fin de cette édition vous permettra d'en savoir plus à ce sujet.

---

## ACTUALITÉS

### Faits saillants du budget 2018-2019 du gouvernement du Québec



Le ministre des Finances du Québec, Carlos Leitão, a déposé le 28 mars dernier à l'Assemblée nationale le budget 2018-2019 du gouvernement du Québec. Cet article vise à faire état des faits saillants du budget déposé concernant les annonces ayant une incidence sur les personnes handicapées et leur famille et leurs proches.

## **SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**

Le Plan économique du Québec prévoit des investissements additionnels de 3,6 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années afin :

- d'améliorer l'accès aux soins à domicile et aux soins intermédiaires;
- de bonifier l'aide apportée aux aînés;
- d'ajouter des infirmières praticiennes spécialisées afin d'améliorer l'accès aux soins de santé de première ligne;
- d'assurer à la population de chaque région un niveau d'accès comparable aux services de première ligne et spécialisés;
- d'améliorer la prévention en santé.

De plus, notons que des investissements de 15 millions de dollars par année seront réalisés au cours des trois prochaines années afin d'offrir des services socioprofessionnels et de prévoir de nouvelles ressources professionnelles en déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique.

Dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires, des investissements additionnels de 17 millions de dollars par année sont prévus à compter de 2018-2019 en vue d'augmenter le nombre de places pour la tenue d'activités de jour et d'améliorer l'accès à des milieux de vie adaptés aux besoins des personnes handicapées.

Mentionnons également qu'en matière de santé mentale, 35 millions de dollars seront investis pour améliorer l'accès aux soins pour les clientèles vulnérables en 2018-2019.

## **ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Au chapitre de la réussite éducative, un investissement de près de 500 millions de dollars permettra, en 2018-2019, d'ajouter 2 600 ressources pour les services directs aux élèves, 500 professionnels de soutien pour les élèves et 1 000 ressources pour les services directs en enseignement supérieur. À terme, en 2021-2022, les investissements prévus devraient permettre d'ajouter 10 200 personnes pour accompagner les élèves et les étudiants.

## **TRAVAIL, EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE**

Les Programmes de subvention aux entreprises adaptées (PSEA) et au Contrat d'intégration au travail (CIT) administrés par Emploi-Québec bénéficieront de 29 millions de dollars sur 5 ans afin d'accroître le nombre de participants.

Le Plan économique du Québec prévoit que ces programmes demeurent en vigueur dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, cette dernière étant prolongée dans l'attente d'une nouvelle stratégie.

## **SOUTIEN AUX FAMILLES**

En ce qui a trait au plafond de frais de garde admissibles pour les enfants handicapés qui fréquentent un service de garde non subventionné, à compter de 2018, celui-ci passe de 11 000 \$ à 13 000 \$ dans le cadre du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants.

Le budget prévoit également la bonification du soutien aux aidants naturels. À ce titre, le gouvernement prévoit un assouplissement de certains crédits d'impôt, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, en élargissant l'admissibilité au crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels à une personne majeure, à ceux n'habitant pas avec la personne aidée.

À compter de 2018, la franchise du crédit d'impôt remboursable pour l'achat ou la location de biens visant à prolonger l'autonomie des aînés est réduite de 500 \$ à 250 \$ et couvre désormais les frais d'achat de systèmes d'avertissement pour les personnes malentendantes et de prothèses auditives. De plus, les dispositifs non motorisés d'assistance aux déplacements intérieurs seront désormais couverts (ex. : marchettes, cannes et fauteuils roulants).

## **TRANSPORT**

Une bonification de plus de 845 millions de dollars sur 5 ans de l'aide financière pour accroître et améliorer l'offre de services de transport collectif et de transport adapté dans toutes les régions du Québec a également été annoncée. De ce montant, 110 millions de dollars serviront à soutenir le transport des personnes handicapées et à mobilité réduite.

## **HABITATION**

Dès 2018, les personnes handicapées pourront bénéficier du nouveau crédit d'impôt non remboursable pour l'achat d'une première habitation même si l'habitation acquise ne constitue pas un premier achat. Cette habitation devra être adaptée aux besoins de cette personne et aux soins qu'elle requiert.

De même, 72 millions de dollars seront octroyés pour favoriser l'adaptation et la rénovation de domicile et pour la poursuite de programmes visant à améliorer les conditions de logement de ménages à faible revenu ou ayant des besoins particuliers en matière de logement.

## **Aperçu du budget 2018-2019 du gouvernement du Canada**

C'est le 27 février dernier que le ministre des Finances du Canada, M. Bill Morneau, a déposé le budget 2018 du gouvernement du Canada. Voici les faits saillants de ce budget pouvant être d'intérêt pour les personnes handicapées et leur famille :

- Remplacement de la Prestation fiscale pour le revenu de travail par l'Allocation canadienne pour le travail (ACT). Le gouvernement propose d'augmenter la prestation maximale offerte au titre du supplément pour personnes handicapées de l'ACT d'une somme supplémentaire de 160 \$.

- Vingt millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019, et quatre millions annuellement par la suite, à l'Agence de la santé publique du Canada afin de financer des projets communautaires qui relèvent les défis associés à la démence.
- Vingt millions de dollars sur cinq ans pour deux nouvelles initiatives visant à mieux soutenir les besoins des Canadiens ayant un trouble du spectre de l'autisme et leur famille.
- Reconnaissance du coût des chiens d'assistance psychiatrique aux fins du crédit d'impôt non remboursable pour frais médicaux.
- Augmentation des prestations du Régime de pensions du Canada pour les parents qui prennent un congé pour s'occuper de jeunes enfants ou de personnes ayant une incapacité grave et prolongée.
- Instauration d'une prestation compensatoire pour les personnes handicapées invalides aux bénéficiaires de pensions de retraite qui sont âgés de moins de 65 ans et qui répondent aux exigences d'admissibilité.

## ACTUALITÉS

### Revenu de base : l'Office exprime un appui fort au projet de loi 173



Monsieur Martin Trépanier, président du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec.

La Commission de l'économie et du travail tenait du 10 au 12 avril derniers des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 173, qui vise principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi. L'Office avait été invité à la première journée de cette commission parlementaire afin de faire part de ses commentaires sur cette initiative gouvernementale.

Monsieur Martin Trépanier, président du conseil d'administration de l'Office, et madame Anne Hébert, directrice générale, ont manifesté leur appui ferme

et sans équivoque concernant le principe du revenu de base, qui constituerait selon eux une mesure porteuse et novatrice.

En effet, l'adoption du projet de loi n° 173 et l'instauration d'un revenu de base qui s'ensuivrait permettraient d'agir concrètement contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille, ce qui constitue une des priorités d'intervention de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. En effet, le revenu de base sera attribué à des prestataires de longue date du Programme de solidarité sociale, parmi lesquels figurent majoritairement des personnes handicapées en situation de grande précarité financière.

Lors de son passage en commission parlementaire, les représentants de l'Office ont recommandé d'adopter rapidement le projet de loi, qui soulève par ailleurs des enjeux cruciaux en lien avec le soutien au revenu des personnes handicapées et leur famille. Ils ont souligné l'importance de saisir cette occasion d'améliorer de façon durable les conditions de vie ainsi que l'autonomie financière des personnes admissibles au revenu de base. Ils ont également invité les élus à franchir ce pas historique menant à un meilleur soutien pour celles-ci.

## **Revenu de base : une mesure avant-gardiste**

L'instauration d'un revenu de base permettra aux personnes admissibles d'obtenir un revenu annuel équivalent à la mesure du panier de consommation, ce qui constitue une initiative avant-gardiste concernant le soutien au revenu.

Le revenu disponible d'une personne admissible vivant seule pourrait ainsi passer de 12 749 \$, en 2017, à 18 029 \$, en 2023.

Pour en connaître davantage sur la situation financière particulièrement précaire des personnes qui pourront bénéficier d'un tel revenu de base, lisez l'article à cet effet dans la chronique « Mieux comprendre » du présent numéro d'*Express-O*.

Enfin, l'Office a profité de son passage en commission parlementaire afin de réitérer l'importance de l'emploi, qui est un des meilleurs leviers favorisant la participation sociale des personnes handicapées, au même titre que les autres Québécois et Québécoises sans incapacité. À ce titre, il demande à ce que l'intégration et le maintien en emploi pour les personnes handicapées qui le peuvent demeurent une priorité pour les décideurs publics.

Soulignons que le mémoire de l'Office qui a été déposé dans le cadre de cette commission parlementaire est maintenant disponible en version électronique.

[.....]

Lettre ouverte publiée le 2018-04-09  
dans le journal *Le Soleil* de Québec

## **Agir maintenant contre la pauvreté des personnes handicapées**

Au Québec, les personnes handicapées sont fortement touchées par la pauvreté. Selon les données d'enquête récentes, 37 % d'entre elles ont un revenu annuel inférieur à 15 000 \$. Par ailleurs, les ménages où elles vivent se trouvent plus souvent sous le seuil de la pauvreté que la moyenne des ménages (17 % contre 12 %).

Du 10 au 12 avril prochains, la Commission de l'économie et du travail tiendra des consultations sur le projet de loi n° 173, qui vise principalement à instaurer un revenu de base pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi. Ce revenu de base s'adresse en grande partie à des personnes handicapées qui, malgré la mise en place de mesures de soutien et de programmes publics, tant à

l'école qu'au travail, n'ont jamais pu accéder à un emploi stable pour leur procurer une certaine autonomie financière. Elles se sont ainsi retrouvées prestataires du Programme de solidarité sociale. En 2017, une personne seule dans cette situation recevait à ce titre une aide de 12 749 \$, un montant bien inférieur au seuil de la pauvreté.

L'accès à l'emploi demeure bien sûr la façon idéale de se soustraire à la pauvreté et de participer à la vie en société. Ainsi, il est nécessaire de soutenir adéquatement les personnes handicapées empruntant différents parcours qui pourront les mener à un emploi stable. À ce sujet, nous avons d'ailleurs de grandes attentes vis-à-vis la prochaine Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, qui doit être dévoilée prochainement. Nous espérons que les investissements en lien avec cette stratégie seront significatifs et permettront de mieux soutenir l'accès à l'emploi pour ces personnes.

Cela étant dit, il importe d'agir dès maintenant pour les personnes qui, en raison d'obstacles particuliers liés à leur condition ou à leur histoire personnelle, n'ont pu ou ne pourront suivre de parcours les menant à l'emploi. L'adoption du projet de loi 173 est ainsi essentielle, car celui-ci permettra à terme d'assurer aux personnes handicapées ayant des contraintes sévères à l'emploi un revenu grandement bonifié pouvant atteindre, pour les personnes vivant seules, un montant de 18 029 \$.

En 2018, l'instauration d'un revenu de base est plus que jamais une mesure nécessaire. Une telle proposition s'inscrit en parfaite cohérence avec les choix que le Québec a faits depuis 40 ans pour bâtir une société plus solidaire et équitable. Le revenu de base constitue une reconnaissance claire et forte de la situation particulièrement difficile dans laquelle se trouvent les personnes qui pourront en bénéficier. Il s'agit d'une opportunité d'assumer notre devoir collectif en matière de solidarité et de justice sociale à l'endroit des personnes figurant parmi les plus défavorisées de notre société.

Si la responsabilisation s'exprime par l'acte, ne les laissons pas tomber.

Martin Trépanier  
Président du conseil d'administration  
Office des personnes handicapées du Québec

Anne Hébert  
Directrice générale  
Office des personnes handicapées du Québec

## ACTUALITÉS

### **Lancement du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé**

C'est en mars dernier que fût dévoilé le Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé. Rappelons que la politique, lancée en octobre 2016, a pour but d'agir sur différents facteurs déterminants pour l'état de santé et la qualité de vie de la population du Québec. Elle vise également à réduire l'impact des inégalités sociales sur la santé globale des gens (voir l'article *Express-O* de décembre 2015).



Le Plan d'action interministériel 2017-2021 contient 28 mesures s'inscrivant dans les quatre orientations de la politique :

1. Le développement des capacités des personnes dès leur plus jeune âge;
2. L'aménagement de communautés et de territoires sains et sécuritaires;
3. L'amélioration des conditions de vie qui favorisent la santé;
4. Le renforcement des actions de prévention dans le système de santé et de services sociaux.

Au-delà de la mise en œuvre de ces mesures, cinq chantiers sont aussi annoncés dans le plan d'action en vue d'identifier d'éventuelles mesures pour le second plan d'action.

Au chapitre des investissements, ce sont 80 millions de dollars qui seront investis sur quatre ans afin d'assurer le déploiement du plan d'action.

## **Des retombées escomptées pour les personnes handicapées**

En raison du fort potentiel d'impact de la politique sur la participation sociale des personnes handicapées, l'Office a contribué activement aux travaux visant l'élaboration du plan d'action. En effet, ce plan d'action s'inscrit en étroite cohérence avec les orientations de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* ainsi qu'avec les résultats attendus de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. Le Plan d'action interministériel 2017-2021 s'y réfère d'ailleurs directement.

Pour l'Office, plusieurs mesures sont susceptibles d'avoir une incidence positive sur les personnes handicapées et leur famille, mentionnons notamment :

- L'amélioration du soutien offert aux parents d'enfants qui présentent des besoins particuliers;
- Le renforcement de la détection précoce des incapacités chez les enfants;
- L'amélioration de l'accès aux bâtiments et aux lieux publics ainsi qu'à des logements abordables;
- L'amélioration de l'accès à des activités physiques et de loisirs adaptés aux personnes handicapées.

## **Une contribution soutenue de l'Office à titre de collaborateur**

L'Office contribuera au plan d'action à titre de collaborateur pour la réalisation de certaines mesures, de partenaire pour d'autres ainsi que pour le suivi du plan.



En tant que collaborateur, l'Office apportera son soutien auprès des ministères et organismes responsables de la mise en œuvre de trois mesures et d'un chantier.

La première mesure vise à favoriser l'accès à des services éducatifs aux enfants de milieu défavorisé sur le plan socioéconomique (Mesure 1.1), et ce, par la création de nouvelles places en services de garde éducatifs subventionnés. La seconde mesure concerne les actions du milieu pour maintenir et améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés (Mesure 2.2). Cette mesure vise le partage d'information, la concertation et la coordination des actions des différents acteurs concernés par l'établissement de communautés ou de territoires sains et sécuritaires. La troisième mesure, quant à elle, consiste à favoriser l'accès à des bâtiments publics proches des milieux qui offrent un environnement sain et salubre (Mesure 2.5). Cette mesure s'articule en deux volets portant sur la planification territoriale et l'aménagement du territoire ainsi que sur la conception des bâtiments afin d'en assurer leur accessibilité.

Quant au chantier auquel l'Office participe à titre de collaborateur, celui-ci concerne l'analyse de la pertinence et de la faisabilité de diverses mesures permettant de soutenir les proches aidants en vue de préserver ou d'améliorer leur santé et leur qualité de vie. Ce chantier devrait permettre la mise en place d'un mécanisme de concertation gouvernemental permettant de dresser un portrait des mesures et des services existants.

## **L'Office agissant à titre de partenaire**

L'Office est également partenaire de la réalisation de deux autres mesures.

La première mesure vise à offrir un programme de soutien aux pratiques parentales adaptées aux besoins des différents groupes de la population (Mesure 1.3). Cette mesure contribuera à soutenir les parents d'enfants âgés de 0 à 17 ans qui présentent des difficultés, des besoins particuliers ou dont les parents vivent un stress élevé. La seconde mesure concerne le soutien aux intervenants des secteurs du transport et de l'aménagement du territoire dans la mise en place d'initiatives favorisant la mobilité durable (Mesure 2.8). Elle soutient la création d'une page Web qui permettra de diffuser de l'information à jour et des outils afin de soutenir l'implantation des meilleures pratiques reconnues dans le domaine. Un souci sera accordé à la prise en compte des besoins de tous les usagers, particulièrement ceux qui sont les plus vulnérables, dont les personnes handicapées.

## **Mise en œuvre et suivi du plan d'action**

Soulignons que l'Office a contribué activement à l'ensemble des travaux visant l'élaboration de cette politique et de son plan d'action. L'Office compte poursuivre cette collaboration dans le cadre de la réalisation et du suivi de ces mesures. Il participera d'ailleurs activement au sein des instances interministérielles de suivi du Plan d'action interministériel 2017-2021.

## NOUVELLES DE L'OFFICE

### Travaux de l'Office concernant la simplification de l'accès aux programmes

La politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité reconnaît que les personnes handicapées et leur famille connaissent des difficultés de diverses natures pour avoir accès aux programmes, mesures et services leur étant destinés. Voici certains constats inscrits à ce sujet dans la politique :



Les programmes sont nombreux, gérés par plusieurs organisations et les critères ou les modalités d'accès changent souvent;

Les personnes et leur famille manquent souvent d'information sur les programmes, mesures et services qui leur sont destinés;

Les critères d'admissibilité aux différents programmes sont peu harmonisés;

Les personnes handicapées et les familles font face à des processus d'évaluation, souvent lourds et répétitifs, devant continuellement démontrer leurs besoins, fournir des formulaires, obtenir des examens médicaux, et ce, pour chaque programme et parfois même chaque année.

En réponse à la situation, la politique identifie différents moyens visant à améliorer l'accès général aux régimes, aux programmes et aux services. Ces moyens incluent notamment l'harmonisation des critères d'admissibilité et l'allègement des mécanismes d'évaluation.

### Un engagement porteur

En vue de réduire les difficultés mentionnées, l'Office s'est engagé au Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux (PEG) (engagement 3) à mener des travaux interministériels concernant l'accès aux programmes. À ce propos, il s'est donné un plan de travail afin de mener à terme ces travaux d'autant plus complexes qu'ils nécessitent une collaboration accrue de plusieurs ministères et organismes publics.

Dans le cadre de ces travaux, l'Office évalue notamment les voies de passage pouvant exister entre différents programmes similaires mis en place à des moments différents et sans cohérence d'ensemble. Par exemple, l'admissibilité à un programme pourrait ainsi donner accès à d'autres programmes, de même que la possibilité de regrouper plusieurs formulaires d'évaluation des besoins est analysée.

### **Engagement 3 au PEG :**

Réaliser des travaux interministériels en vue de simplifier les démarches donnant accès aux programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées et à leur famille.

### **Engagement 4 au PEG :**

Simplifier les démarches d'accès aux programmes de soutien financier destinés aux enfants handicapés et à leur famille.

Un autre engagement au PEG (engagement 4) concerne la simplification de l'accès aux programmes, mesures et services. Celui-ci est sous la responsabilité du ministère de la Famille et l'Office y est inscrit à titre de collaborateur, de même que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

### **Un appui de taille**

Dans le cadre du processus de révision permanente des programmes, lequel vise à optimiser et à améliorer les services à la population québécoise, l'Office a soumis un projet concernant la simplification de l'accès aux programmes, mesures et services. Le 27 mars dernier, le président du Conseil du trésor, monsieur Pierre Arcand, a déposé la Stratégie de gestion des dépenses du gouvernement du Québec, laquelle incluant la liste des projets retenus.

L'Office est fier d'avoir sous sa responsabilité un de ces projets. Ce projet, en lien avec son engagement au PEG et les travaux qui en découlent, vise à développer des outils et des moyens concrets pour soutenir la simplification des démarches d'accès aux programmes, mesures et services gouvernementaux destinés aux personnes handicapées et leur famille.

Une fois concrétisé, le projet mis en œuvre par l'Office, avec le soutien du Secrétariat du Conseil du trésor, viendra faciliter l'accès aux programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées et à leur famille, en plus de constituer un jalon important de la réponse à certains obstacles mentionnés dans la politique.

De plus amples renseignements sur l'avancement des travaux vous seront transmis par le biais d'un prochain article *Express-O*.

## **NOUVELLES DE L'OFFICE**

### **Dévoilement des finalistes pour la sixième édition du Prix À part entière**

L'Office des personnes handicapées a lancé cet hiver un appel de candidature pour sa sixième édition du Prix À part entière. Ce prix vise à rendre hommage aux personnes et aux organisations qui contribuent à accroître la participation sociale des personnes handicapées. Cette année, l'Office a évalué 187 candidatures. Parmi celles-ci, 23 d'entre elles ont été retenues.



Rappelons que le Prix est remis tous les deux ans. Au total, 30 000 \$ en bourses de même qu'un trophée en bronze seront remis aux lauréates et aux lauréats des cinq différentes catégories du Prix lors d'une cérémonie qui se tiendra dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

### **Catégorie « Individus » :**

- **Vânia Aguiar (Montréal) :** Création de la Fondation Les Petits Rois qui améliore la qualité de vie des jeunes ayant une déficience intellectuelle.
- **Jean Lemonde (Montérégie) :** Implication dans plusieurs projets pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées, dont le développement de la vignette d'accompagnement touristique et de loisir.
- **Jean-François Lessard (Capitale-Nationale) :** Élaboration du projet de restaurant « dans le noir » pour notamment créer des emplois aux personnes ayant une incapacité visuelle.
- **Gilles Morin (Bas-Saint-Laurent) :** Apport important aux athlètes handicapés tout en sensibilisant la population aux conséquences de la conduite dangereuse.
- **Marilyne Picard (Montérégie) :** Création du mouvement Parents jusqu'au bout afin de permettre un meilleur soutien financier aux familles qui ont un enfant ayant d'importants besoins.

### **Catégorie « Commissions scolaires et établissements d'enseignement de niveau primaire ou secondaire soutenant la réussite éducative » :**

- **École Arthur-Pigeon (Montérégie) :** Élaboration de deux projets significatifs pour les élèves handicapés qui visent, entre autres, à tisser des liens avec la communauté et à projeter une image positive d'eux-mêmes.

- **École L’Odyssée-des-Jeunes – La jeune Coop Expo-Sciences (Laval)** : Regroupement d’élèves dysphasiques et d’élèves ayant un trouble du spectre de l’autisme amené à planifier, organiser et animer une Expo Science de grande envergure.
- **École secondaire Guillaume-Couture (Chaudière-Appalaches)** : Publication d’un magazine mettant en vedette des élèves ayant un trouble du spectre de l’autisme ou une déficience intellectuelle.
- **Centre l’Horizon (Abitibi-Témiscamingue)** : Production et diffusion d’une vidéo afin de sensibiliser la population à la participation sociale des personnes handicapées.
- **Commission scolaire des Draveurs (Outaouais)** : Création d’ateliers musicaux pour des élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage.

### **Catégorie « Ministères et leurs réseaux, organismes publics et parapublics » :**

- **Bibliothèque et Archives nationales du Québec (Montréal)** : Engagements à réduire les obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées quant à la fréquentation de ses espaces physiques et à l’utilisation de ses services.
- **Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (Plateau Loisirs Pont-Rouge—Partenariat avec la municipalité de Pont-Rouge et divers organismes à but non lucratif) (Capitale-Nationale)** : Élaboration d’un plateau de travail, en collaboration avec plusieurs partenaires, qui accueille des personnes ayant une déficience intellectuelle.
- **Loto-Québec (Montréal)** : Mise en place du programme d’intégration à l’emploi Les petits rois pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.

### **Catégorie « Municipalités, MRC et autres communautés » :**

- **Municipalité de La Guadeloupe (Chaudière-Appalaches)** : Modifications apportées aux installations de la communauté pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées.
- **Ville de Montréal (arrondissement Saint-Léonard) (Montréal)** : Adoption du premier Plan d’action local en accessibilité universelle 2016-2018 pour favoriser la participation sociale de ses citoyennes et de ses citoyens en situation de handicap.
- **Ville de Montréal (Services des infrastructures, de la voirie et des transports) (Montréal)** : Création des pistes d’aménagement ayant pour but de répondre aux besoins des piétons avec une incapacité visuelle, auditive, physique ou intellectuelle.
- **Ville de Varennes (Montérégie)** : Organisation d’une exposition adaptée aux personnes ayant des incapacités visuelles à la Bibliothèque de Varennes.
- **Ville de Victoriaville (Centre-du-Québec)** : Mise en place d’un programme d’intégration dans les camps de jour.

## Catégorie « Organismes à but non lucratif » :

- **Association de la déficience intellectuelle – région Rimouski (Bas-Saint-Laurent)** : Mise sur pied du programme d'intervention triadique pour l'intégration sociale des personnes handicapées.
- **Association du Québec pour l'intégration sociale (Montréal)** : Promotion des intérêts et de défense des droits des personnes ayant une déficience intellectuelle et leur famille.
- **Compagnie des jeunes retraités du Plateau (Capitale-Nationale)** : Mise en place d'un projet visant à favoriser le maintien de la participation sociale des personnes âgées ayant des incapacités.
- **Centre de la petite enfance Le Grand Chapiteau inc. (Montréal)** : Développement de l'expertise nécessaire à l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers.
- **Patro Roc-Amador (Capitale-Nationale)** : Favorise la participation sociale des personnes handicapées en leur offrant, dans un endroit accessible, de nombreux services.

---

## MIEUX COMPRENDRE

### Revenu de base : un geste nécessaire qui permettra d'améliorer la situation financière des personnes handicapées

Le projet de loi n° 173, qui vise principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, permettra d'agir concrètement contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille.

Si la voie de l'emploi demeure pour l'Office le meilleur vecteur permettant aux personnes, avec ou sans incapacité, de se soustraire à la pauvreté et d'améliorer leur autonomie financière, il importe en effet de ne pas laisser de côté les personnes qui n'ont pu ou ne pourront pas emprunter un parcours qui les mènera au marché de l'emploi.

Actuellement au Québec, les personnes handicapées sont fortement touchées par la pauvreté. Selon les dernières données d'enquête disponibles, 37 % d'entre elles ont un revenu annuel inférieur à 15 000 \$. Les ménages où elles vivent se trouvent également plus souvent sous le seuil de faible revenu que la moyenne des ménages (17 % contre 12 %).

Le revenu de base ciblera les prestataires de longue date du Programme de solidarité sociale, ceux-ci étant majoritairement représentés par des personnes handicapées. Il faut comprendre que ces personnes se trouvent dans une situation de grande vulnérabilité financière. Comparativement aux autres personnes sans incapacité en situation de pauvreté, les personnes handicapées dans cette situation doivent composer avec des dépenses supplémentaires liées aux conséquences de leurs incapacités et qui, souvent, ne sont que partiellement couvertes par des allocations financières ou autres programmes publics. Cet état de fait se traduit la plupart du temps par des choix difficiles. Ces personnes renoncent à combler certains besoins dans le but d'en privilégier d'autres, tout aussi

importants, voire essentiels. Elles acceptent, par exemple, de vivre en colocation afin d'habiter dans un loyer situé près des services.

### **Emploi : une Stratégie fort attendue**

Pour l'Office, l'emploi demeure le meilleur vecteur permettant aux personnes de se soustraire à la pauvreté et d'améliorer leur situation financière.

L'Office espère à cet effet que la prochaine Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées proposera des mesures significatives afin que les personnes handicapées puissent suivre et avoir accès à des parcours appropriés qui leur permettront de développer leurs habiletés socioprofessionnelles et qui, à terme, leur permettront d'intégrer le marché du travail et de s'y maintenir de façon durable.

Elles vont déplacer une partie du temps disponible pour les soins à domicile afin, par exemple, de l'utiliser pour se déplacer et accomplir leurs activités courantes avec l'aide d'un accompagnateur.

Avec le revenu de base, une personne dans cette situation et vivant seule verra son revenu passer de 12 749 \$ à 18 029 \$. Cette augmentation de revenu disponible lui permettra non seulement de vivre dans des conditions de vie plus décentes, mais lui permettra également d'éviter certains sacrifices et d'obtenir une sécurité financière minimale. Il s'agit, selon l'Office, d'un pas nécessaire à franchir afin de reconnaître la situation particulièrement difficile dans laquelle se trouvent les personnes qui y seront admissibles.

### **Un revenu de base dont bénéficieront en grande partie les personnes handicapées**

Selon le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS), 84 000 adultes prestataires du Programme de solidarité sociale seront admissibles au revenu de base.

Parmi ces derniers :

- 43,1 % auraient des troubles graves de santé mentale;
- 32,8 % auraient des incapacités physiques;
- 19,3 % auraient des incapacités intellectuelles ou d'apprentissage;
- 4,7 % auraient d'autres types d'incapacité (visuelle, auditive, de la parole, etc.)

---

## **EN RAPPEL**

**Commandez dès maintenant votre matériel gratuit pour la Semaine québécoise des personnes handicapées 2018!**



L'Office des personnes handicapées du Québec prépare déjà la 22e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées, qui se tiendra du 1er au 7 juin 2018 sous le thème Ensemble, bâtissons une société plus inclusive! À ce sujet, nous vous invitons à commander dès maintenant votre matériel de sensibilisation afin que vous puissiez le distribuer et l'afficher. Pour obtenir gratuitement les versions papier des affiches et des feuillets de la Semaine, il vous suffit de remplir le bon de commande disponible sur le site Web de l'Office.

## Une nouvelle affiche!



Une nouvelle affiche vient tout juste d'être dévoilée sur notre site Web. Celle-ci met en scène un nouvel exemple de participation sociale : Lise, actrice de théâtre! Lise est une personne handicapée ayant un trouble du langage, qui, grâce aux activités culturelles adaptées offertes dans sa communauté, peut s'exprimer par le théâtre. Commandez cette affiche dès maintenant ainsi que les feuillets de sensibilisation en version papier en utilisant notre bon de commande.

Vous pouvez également télécharger gratuitement et en tout temps les différents visuels mettant en scène Lise ainsi que les autres affiches de la Semaine. Visitez la page Matériel promotionnel dans la section Web de la Semaine.

## La Semaine de retour sur le Web!

La section Web de l'Office consacrée à la Semaine est déjà en ligne! Vous y trouverez une liste d'idées de gestes simples à poser, qui a été bonifiée cette année, et de nombreux outils téléchargeables à utiliser sur votre propre site Web ou vos médias sociaux. N'hésitez pas à la consulter pour vous inspirer! Celle-ci sera mise à jour régulièrement jusqu'en juin avec du nouveau contenu interactif tel qu'un jeu-questionnaire et une vidéo. Restez à l'affût!

De plus, dès le début du mois de mai, vous pourrez consulter à nouveau la **page Facebook** de la Semaine. Nous avons déjà hâte d'y lire vos commentaires!



Nous vous rappelons que toutes les vidéos diffusées dans le cadre de la Semaine ainsi que leur version sous-titrée avec médaillon LSQ sont déposées sur la chaîne YouTube de l'Office.

Prenez part à l'action!

Cette semaine offre une occasion privilégiée de sensibiliser chacun d'entre nous à l'importance des petits gestes que nous pouvons poser pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées, et ainsi, bâtir une société plus inclusive. Ensemble, contribuons à réduire les nombreux obstacles que rencontrent les personnes handicapées, que ce soit au moment de se déplacer, de travailler, d'étudier, de se divertir, etc.





